

Soixante-seize ans après, la Nakba continue : ça suffit !

Soixante-seize années ont passé depuis la catastrophe - la Nakba - subie par le peuple palestinien au moment de la création de l'État israélien entre 1947 et 1949. Des années terribles où 80% de la population a été expulsée de ses terres et dépossédée de ses biens. Près de 600 villages et quartiers des villes palestiniennes ont été détruits et 31 massacres de civils ont eu lieu dont ceux de Deir Yassin et de Tantura ; 800 000 Palestiniens ont été expulsés vers la Cisjordanie, Gaza ou les pays voisins pour devenir des réfugiés pendant que des dizaines de milliers étaient déplacés à l'intérieur d'Israël perdant eux aussi leurs biens et leurs terres.

Les expulsions, le vol des terres et des biens sont devenus la règle et la loi du plus fort a imposé la colonisation de peuplement avec le soutien des instances internationales.

Depuis 76 ans, malgré une résistance acharnée et multiforme, génération après génération, le peuple palestinien subit l'oppression d'un État qui ne respecte aucune résolution des Nations-Unies, ni le droit international.

Depuis 76 ans, la Nakba a continué dans toute la Palestine par la mise en place d'un régime d'apartheid se traduisant par une multitude de lois discriminatoires « légalisant » la dépossession, par le nettoyage ethnique, une répression féroce, la négation totale des droits humains et du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Elle s'accroît aujourd'hui avec une violence inégalée : dans une totale impunité, Israël, impose depuis sept mois une deuxième Nakba avec le génocide en cours à Gaza grâce à la complicité active de nombreux gouvernements occidentaux.

Un génocide qui a fait plus de 35 000 victimes, 10 000 disparus, 80 000 blessés, 2 millions de déplacés, et a entraîné la destruction complète de la bande de Gaza : habitations, infrastructures et tous les services publics. Cette stratégie brutale et génocidaire vise à causer des dommages irréparables afin de créer un environnement tel que les Palestiniens quittent leurs terres, reproduisant ainsi à grande échelle le nettoyage ethnique de 1948 dans le but de terminer le travail inachevé.

La Cisjordanie occupée, dont Jérusalem-Est, avait vu dès le début de l'année 2023 une accélération de la colonisation, de la répression, des destructions et du nettoyage ethnique. Depuis le 7 octobre, on y compte près de 10 000 arrestations, près de 500 assassinats. Ce sont des agressions permanentes des camps de réfugiés, une colonisation à marche forcée, et une multitude d'attaques de colons violents et armés...

En Israël même, la répression contre les Palestiniens et ceux qui les soutiennent et le nettoyage ethnique, ont également redoublé avec récemment la destruction de villages dans le désert du Naqab/Néguev. Des députés dénonçant les massacres à Gaza ont été expulsés de la Knesset.

Il est de la responsabilité des États de mettre fin à cette injustice et à ces crimes qui perdurent. Ils doivent passer aux actes. Aucune discussion, aucun raisonnement n'a de prise sur Israël. Il faut en finir avec l'impunité dont il jouit depuis 76 ans. Cela passe par des sanctions : la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, l'arrêt de toute coopération sécuritaire et militaire, un embargo diplomatique et économique.

Par ailleurs, la France et l'UE doivent soutenir pleinement les enquêtes en cours de la Cour pénale internationale ainsi que la procédure contre Israël introduite par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de Justice afin de stopper le génocide et le nettoyage ethnique du peuple palestinien.

La France doit emboîter le pas de la Slovénie, Malte, l'Espagne et l'Irlande qui s'apprêtent à reconnaître l'État de Palestine. Ce serait un premier pas dans la reconnaissance effective du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

L'oppression de tout un peuple, la colonisation, l'occupation et l'apartheid ça suffit !

Le génocide doit prendre fin et place doit être faite à l'égalité des droits.

Le droit au retour des réfugiés palestiniens doit être appliqué.

Le peuple palestinien a droit à l'autodétermination et Israël n'a aucun droit à décider du contraire, pas plus qu'aucun autre État.

Le bureau national de l'AFPS

Le 15 mai 2024